

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 Août 2020
N°94

LES DOUANIERS ONT INTERCEPTÉ 250 000 CONTREFAÇONS DE JOUETS ET ARTICLES SCOLAIRES CET ÉTÉ

À l'occasion de deux constatations intervenues cet été, les douaniers français ont retiré du marché plusieurs centaines de milliers de contrefaçons de jouets et articles scolaires.

Le 8 juillet, la brigade des douanes de Lons-le-Saunier a contrôlé sur l'A36 un ensemble routier immatriculé en Pologne conduit par deux chauffeurs effectuant un trajet Pologne-Espagne. C'est à l'intérieur de la remorque frigorifique que les agents des douanes ont découvert 108 cartons renfermant des sachets contenant de nombreuses briques en vrac et des notices de montage contrefaisant une marque de jouets. Au total 226 000 articles ont été saisis.

Le 12 août, les douaniers de Martinique sont intervenus dans l'entrepôt non déclaré d'une enseigne commerciale de Fort-de-France et y ont saisi 22 405 contrefaçons, dont une grande quantité de jouets et des sets d'articles scolaires.

L'enseigne commerciale était sous la surveillance des brigades du Marin et de Trinité depuis plusieurs mois et l'entrepôt contenant des contrefaçons a pu être localisé grâce à un conteneur arrivé la veille au port. Parmi les jouets figuraient notamment des peluches, des guitares pour enfant, des raquettes de plage, des briques assemblables, des souffleurs de bulles, des voitures, des trains, des gourdes, des montres, des assiettes, des sacs.

Les titulaires des droits de propriété intellectuelle des marques LEGO, STAR WARS, MARVEL, HELLO KITTY, DISNEY, MINIONS, CARTOON NETWORK et ROVIO ENTERTAINMENT ont tous confirmé le caractère contrefaisant des articles, par ailleurs de piètre qualité.

En 2019, les douaniers français ont réalisé 10 809 constatations qui ont permis de retirer du marché 4,54 millions de contrefaçons d'une valeur estimée à 388 millions d'euros. 390 000 jeux et jouets avaient notamment été interceptés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics ont déclaré :

« Nous félicitons les douaniers français pour leur vigilance au service de la protection de nos concitoyens et de notre économie. Outre le préjudice que les contrefaçons représentent pour les entreprises opérant dans le respect des lois, leur fabrication et leur transport sont un gaspillage de matières premières et d'énergie. Elles font courir un risque réel pour le consommateur, notamment aux enfants lorsqu'il s'agit de jouets ne garantissant aucunement le respect des normes en vigueur. »

POUR ALLER PLUS LOIN

Lien vers l'album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/4n35cb>

Bureau de la communication – DGDDI
01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr